

Faciliter la mobilité professionnelle

- *La directive services du 12 décembre 2006 a pour objectif de créer un véritable marché intérieur des services pour janvier 2009. Afin de pouvoir en bénéficier pleinement il faut que la libre circulation des machines en Europe soit réelle et effective, ce qui n'est pas le cas en raison des nombreuses entraves.*
- *Dans une enquête en 2007/2008 la CEETTAR a relevé au moins 3 grands domaines à problèmes.*
 - *La réception des tracteurs*
 - *Les machines agricoles*
 - *Les permis de conduire*

En fait, la CEETTAR veut

- Recenser et analyser les différentes directives européennes et réglementations nationales régissant l'utilisation et la conduite d'engins agricoles (suite de l'enquête citée ci-dessus)
- Tenter d'harmoniser les pratiques disparates dans l'ensemble des Etats membres
- Recenser la diversité des règlements et des usages en matière de conduite d'engins agricoles, au sein des différents Etats membres ; ceux-ci constituent sans nul doute un frein à la mobilité.
- Dans une certaine mesure, la directive « services », dont l'application sera effective en 2009, peut constituer un atout mais exacerber une concurrence déloyale.
- L'enjeu porte également sur la moralisation du marché.
- Démontrer que le secteur des entrepreneurs des services ruraux est en développement rapide dans les anciens Etats membres, en cours de structuration dans d'autres, et inexistant dans une grande partie des nouveaux Etats membres depuis 2004.
- Confirmer une fois de plus Le secteur de services ruraux crée de nouveaux emplois (avec une croissance annuelle de 5-7 %)

Objectifs:

- **La CEETTAR veut**
 - Identifier les obstacles à la mobilité professionnelle dans le secteur et dans les différents Etats membres, en particulier au sein de ceux dont l'activité est fortement structurée et ceux dont l'activité est en cours de structuration.

- Lever ces obstacles par des solutions pérennes (obstacles sur lesquels les partenaires sociaux jouissent d'une influence)
- Analyser l'application de la Directive « services » dans le secteur, en regard des pratiques actuelles.
- Elaborer et promouvoir un accord entre partenaires sociaux qui organise la mobilité professionnelle et géographique en tenant compte des freins à la mobilité relevés lors de la phase « identification »
- Permettre l'évaluation de la « transposition » de cet accord européen au niveau des partenaires sociaux des Etats membres.

Conclusions

Les conclusions de cette action sont attendues durant l'année 2009 et au-delà par :

- La collecte des informations nécessaires, leur analyse, la restitution et les décisions.
- Les échanges d'informations et d'expériences entre les organisations adhérentes
- La collecte des entreprises désireuses de s'investir dans un champ expérimental relatif à l'accueil de travailleurs migrants
- L'analyse du rapport d'ensemble des experts par le comité de gestion en vue d'arrêter des décisions adaptées à la situation.
- Conclusion d'un projet d'accord entre partenaires sociaux.